

Robert Ménard bannit les drapeaux étrangers des cérémonies de mariage

Article rédigé par *Sputnik news*, le 28 février 2019

Le maire de Béziers a décidé de faire signer aux futurs époux une «charte de bonne conduite», les engageant à ne pas troubler la quiétude et à ne pas déployer de drapeaux étrangers lors de la cérémonie de mariage.

«La salle des mariages de Béziers n'est pas un stade de football». C'est ainsi que la mairie de [Béziers](#) appuie son projet d'encadrement des mariages, révélé début 2019.

Pour éviter tout débordement lors des cérémonies, la municipalité a décidé de mettre en place une charte de bonne conduite, qui interdit notamment le déploiement de drapeaux étrangers ou de banderoles pendant ou après le mariage, fait savoir France Bleu Hérault.

Parmi les autres interdictions figurent notamment celle d'arborer un drapeau étranger, de jouer d'un instrument ou de danser avant ou pendant la cérémonie.

«Nous ne sommes pas à une manifestation sportive», explique Laurence Rul, conseillère municipale déléguée à l'état-civil, citée par RTL. «Si les personnes se marient à la mairie, c'est donc sous le régime de la République française», ajoute-t-elle.

Si ces règles de bonne conduite ne sont finalement pas respectées, les futurs mariés risquent de voir annulée leur cérémonie avec report à une date ultérieure décidée en accord avec eux.

Béziers n'est pas l'unique municipalité française à introduire ce type de règles. Une charte de bonne conduite a déjà été mise en place à Lille, Strasbourg ou Lyon, rappelle France Bleu Hérault. Les mariés sont également soumis au règlement sur les horaires, le comportement et les nuisances sonores à Juvignac.